

INSTRUCTION AU RESEAU

Type d'instruction : C LR IT

Date de publication : 29/08/2024

Numéro de l'instruction : IT 2024-180

Concours national InnovJeunes 2024

Résumé : Dans le cadre de sa politique jeunesse et du soutien apporté aux projets portés par les jeunes, la Cnaf renouvelle en 2024 l'organisation du concours national « InnovJeunes ». La présente IT précise les modalités de ce concours.

Emetteur :

Direction : Direction des politiques familiales et sociales

A l'attention de :

Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs de Caf

Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs comptables et financiers des Caf
Les Centres de ressources

Référents à contacter :

Informé(s) :

[Informé(s)]

Organismes destinataires : Caf Caisses multibranches Centre de Ressources

-Autres : -Cnaf

Caf pivots Caf adhérentes

Champ d'application : Métropole DOM Mayotte

Processus de rattachement : M5 - Accompagner, maintenir et développer l'activité des partenaires d'action sociale

Diffusion : Diffusion réseau Diffusion caf.fr Communicable loi CADA

Texte(s) de référence :

[Texte(s) de référence – loi, article, décret, instruction réseau...]

Documents abrogés ou modifiés :

[Liste des documents]

Action(s) à réaliser & échéances :

Faire remonter les projets à la Cnaf avant le 8 novembre 2024

Pour application Pour recommandation Pour information

Mots-clés :

Jeunesse

Nombre de page(s) : 5

Nombre et liste des annexes :

- Règlement intérieur
- Grille évaluative des projets
- Formulaire de candidature (PDF)

Applicable à compter du : 01/08/2024

Applicable jusqu'au 31/12/2024



32 avenue de la Sibelle
75685 PARIS cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52
Fax : 01 45 65 57 24

Mesdames, Messieurs les Directeurs,

Dans le cadre de sa politique jeunesse et du soutien apporté aux projets portés par les jeunes, la Cnaf renouvelle en 2024 l'organisation du concours national « InnovJeunes ».

Ce concours a pour objectif de valoriser et de renforcer la lisibilité, à l'échelle nationale, des projets portés par des jeunes de 12 à 17 ans financés par les Caf dans le cadre de l'axe 3 « Engagement et participation des enfants et des jeunes » du fonds « Publics et territoires ».

La présente information technique détaille les modalités d'organisation de ce concours.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les Directeurs, à l'assurance de ma considération distinguée.

La directrice générale déléguée chargée
des politiques familiales et sociales

Gaëlle Choquer-Marchand

1. Objet du concours

Le concours récompense des projets portés par des adolescents (12-17 ans) financés par les Caf dans le cadre du fonds « Publics et territoires » (Fpt).

2. Conditions de participation

La participation à ce concours est ouverte à des projets portés par des jeunes et soutenus par une Caf en 2024 dans le cadre de l'axe 3 du Fpt. Dans ce cadre, chaque Caf participante soutient un seul projet, présélectionné sur la base des critères ci-dessous.

Les projets candidats doivent être achevés au plus tard à la fin du mois de décembre 2024. Pour cette nouvelle édition, les thématiques dans lesquelles les jeunes peuvent concourir ont été restructurées afin de mieux prendre en compte la réalité des projets et les sujets de mobilisation des jeunes.

Elles se répartissent comme suit :

- **Animation locale** : les projets visant à dynamiser un territoire, renforcer le lien social, agir sur une commune ou un quartier... ;
- **Développement durable** : les projets locaux ou internationaux visant à préserver l'environnement ;
- **Solidarités et Inclusion** : Lutte contre les violences et les discriminations, inclusion des personnes fragiles ;
- **Culture et sports** : les projets culturels et sportifs.

A noter : les projets de mobilité émergeront dans la catégorie correspondant à la thématique principale du voyage. Par exemple, un projet d'échange culturel s'inscrira dans la catégorie « Culture et sports », un séjour de solidarité internationale dans la catégorie « Solidarités et inclusion ».

Dans chacune de ces catégories, les projets intégrant une dimension numérique, inclusive et/ou intergénérationnelle seront particulièrement valorisés.

Concernant les critères de présélection, les Caf retiendront les critères suivants :

- le niveau d'implication des jeunes dans le projet ;
- la dimension innovante du projet ;
- la qualité du projet et les résultats obtenus ;
- l'impact du projet sur le territoire.

A titre indicatif et afin de faciliter la présélection des projets, une grille d'évaluation des projets est jointe à la présente instruction technique.

3. Modalités de candidature

La candidature au concours est coordonnée par la Caf chargée de présélectionner le projet candidat au concours national par le biais, si possible, de l'organisation d'un concours local préalable. Le projet lauréat du concours local est ensuite transmis à la Cnaf

3.1. Recueil du consentement des jeunes candidats au concours

Aucun projet ne peut être présenté au concours sans l'accord écrit, express et préalable des jeunes impliqués et/ou de leur représentant légal s'agissant de mineurs. A ce titre, chaque candidature doit être accompagnée du règlement intérieur ci-joint signé par les jeunes (ou un représentant légal s'agissant des jeunes mineurs).

3.2. Formulaire de candidature

Les candidatures doivent être adressées à la Cnaf par le biais du formulaire de candidature (consultable en annexe 3). Ce formulaire, identique à celui de l'année précédente, sera transmis par mail aux Caf au début du mois de septembre 2024.

Différentes rubriques devront être renseignées par les jeunes et leurs accompagnateurs :

- La description du projet : objectifs, principales actions réalisées, résultats ;
- La composition de l'équipe projet : nombre de jeunes, âges, répartition filles/garçons ;
- L'implication des jeunes dans la réalisation du projet.

Il est vivement encouragé de joindre au formulaire de candidature des supports créatifs (photos, vidéos, réalisations graphiques, ...) illustrant le projet et réalisés par les jeunes eux-mêmes. Tout support vidéo laissant la parole aux jeunes facilite l'évaluation, par la Cnaf, de leur degré d'implication.

L'ensemble des candidatures présentées devront faire l'objet d'une validation par la Caf et comporter un avis des services de la Caf.

4. Date limite de transmission des projets

La date limite de remontée des projets présélectionnés par les Caf à la Cnaf est fixée au **Vendredi 8 novembre 2024**.

5. Procédure de sélection et résultats

Le calendrier du concours s'établit comme suit :

Vendredi 8 novembre 2024	Date limite de candidature.
Novembre 2024	Présélection des projets par les services de la Cnaf et transmission au jury national et au jury jeunes.
Décembre 2024	Délibération des jurys et désignation des projets lauréats.
Avril – mai 2025	Remise des prix.

Après clôture des candidatures, les services de la Cnaf présélectionneront les 15 projets qui seront présentés au jury national composé de partenaires institutionnels et associatifs de la Cnaf sur le champ de la jeunesse, en s'appuyant sur les critères de la grille d'évaluation (annexe 2).

Le jury national sera présidé par la Présidente de la Cnaf et composé d'administrateurs, de représentants des services de la Cnaf et de personnalités qualifiées sur le champ de la jeunesse.

Un jury junior remettra également un prix spécial.

Les candidats seront informés des résultats par la Caf après la délibération des jurys qui aura lieu au mois de décembre 2024.

6. Remise des prix

Les lauréats seront invités à la remise des prix organisée en avril 2025 et devront dans ce cadre présenter leur projet. Les lauréats désignés par le jury remporteront un trophée ainsi que des chèques cadeaux. Les modalités d'organisation de la remise des prix seront précisées après la sélection des projets lauréats en décembre 2024. Les projets récompensés seront par ailleurs mis à l'honneur via les plateformes et supports de communication de la Cnaf (Monenfant.fr, Caf.fr, réseaux sociaux, site national Promeneursdunet.fr, Vies de famille ...) ou sur tout autre support, telle que la presse.